

Informations de base	
2018/2146(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport 2018 de la Commission concernant la Serbie	
Subject 8.20.01 Pays candidats Zone géographique Serbie, à partir de 06/2006	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	MCALLISTER David (PPE)	16/05/2018
		Rapporteur(e) fictif/fictive FAJON Tanja (S&D) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) VAJGL Ivo (ALDE) KOHLÍČEK Jaromír (GUE/NGL) ŠOLTES Igor (Verts/ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Voisinage et négociations d'élargissement	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
19/04/2018	Publication du document de base non-législatif	SWD(2018)0152 	Résumé
05/07/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2018	Vote en commission		
16/10/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0331/2018	Résumé

28/11/2018	Débat en plénière		
29/11/2018	Décision du Parlement	T8-0478/2018	Résumé
29/11/2018	Résultat du vote au parlement		
29/11/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2146(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 89-p4
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/13289

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE623.683	02/07/2018	
Amendements déposés en commission		PE627.018	05/09/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0331/2018	16/10/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0478/2018	29/11/2018	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de travail de la Commission (SWD)	SWD(2018)0152 		19/04/2018	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2019)92		26/03/2019	

Rapport 2018 de la Commission concernant la Serbie

2018/2146(INI) - 29/11/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 503 voix pour, 85 contre et 47 abstentions, une résolution sur la Serbie.

Les députés ont invité le Conseil et la Commission à soutenir l'ouverture des chapitres techniquement préparés à **condition que des progrès suffisants soient réalisés**, en particulier dans le domaine fondamental de l'État de droit. Ils se sont félicités de l'évaluation faite par la Commission dans sa [communication](#), selon laquelle la Serbie pourrait devenir membre de l'UE à condition de faire preuve d'une volonté politique forte et de mettre en place des réformes réelles et durables et des solutions définitives aux différends avec ses voisins. Ils ont également appelé la Serbie à renforcer son alignement sur la politique étrangère et de sécurité de l'UE et se sont déclarés préoccupés par la poursuite de la coopération militaire de la Serbie avec la Russie et le Belarus.

En outre, ils ont noté avec préoccupation que la **politique de visas non alignée** de la Serbie ouvrait la voie à l'immigration clandestine et à la contrebande vers les pays de l'UE, ainsi que vers les pays voisins non membres de l'UE.

État de droit: le Parlement a demandé que des efforts particuliers soient déployés dans ce domaine, en particulier pour **garantir l'indépendance du système judiciaire**, étant donné que l'étendue de l'influence politique sur le pouvoir judiciaire demeure une préoccupation.

Il a reconnu que des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée et a appelé à des résultats tangibles dans cette lutte, notamment grâce à un bilan convaincant en termes d'enquêtes menées, de poursuites engagées et de condamnations prononcées dans les affaires de criminalité organisée, comprenant les affaires de traite et de trafic illégaux de migrants entre la Serbie et l'UE ainsi que vers des pays tiers. La Serbie a été invitée à poursuivre la mise en œuvre intégrale du plan d'action convenu avec le Groupe d'action financière (GAFI).

Démocratie : les députés ont souligné que le Parlement serbe **n'exerçait toujours pas de contrôle effectif sur l'exécutif** et que le recours encore fréquent aux procédures d'urgence sapait le contrôle parlementaire et public. Ils se sont déclarés préoccupés par le fait que certains hommes politiques utilisent à mauvais escient le discours public pour alimenter la montée du radicalisme, et a appelé à des mesures supplémentaires pour assurer un dialogue entre les partis et une participation effective de la société civile.

Les députés ont également souligné l'importance d'une **consultation régulière** entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Les parties intéressées devraient être consultées sur les lois importantes avant qu'elles ne soient soumises à la procédure parlementaire.

Droits de l'homme: bien que le cadre législatif et institutionnel de défense des droits de l'homme soit en place, les députés ont insisté pour qu'il soit **mis en œuvre de façon cohérente** et efficace dans l'ensemble du pays. Ils ont condamné la persistance des **crimes de haine** à l'encontre des Roms et des personnes LGBTI, et ont également appelé à une meilleure protection des groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les personnes handicapées, et à une meilleure coopération entre la police, le ministère public et les services sociaux dans ce domaine.

Le Parlement a exprimé sa préoccupation au sujet de la liberté d'expression et du harcèlement et de l'intimidation des journalistes. Il a appelé également à l'adoption d'une stratégie nationale visant à réglementer l'environnement dans lequel les **organisations de la société civile** opèrent et a condamné les campagnes délétères menées contre certaines organisations de la société civile et les restrictions qui leur sont imposées. Les autorités serbes ont été invitées à renforcer la coopération avec les organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes et les groupes de défense des droits de l'homme, le rôle de ces organisations étant essentiel au bon fonctionnement d'une démocratie.

Protection des minorités : le Parlement a souligné que la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris les droits des minorités nationales, était une condition préalable à l'adhésion à l'UE. Il a déclaré que les progrès dans le domaine de la garantie des droits des minorités nationales n'étaient **pas satisfaisants** et a appelé à la mise en œuvre intégrale du **plan d'action** pour la réalisation des droits des minorités nationales, notamment en ce qui concerne l'éducation et la culture, l'utilisation des langues minoritaires, la représentation dans l'administration publique et la justice, et l'accès continu aux médias et services religieux en langues minoritaires.

La Serbie a été invitée à fixer des objectifs et des indicateurs clairs pour suivre la mise en œuvre de la **nouvelle stratégie en faveur des Roms**.

Coopération régionale : les députés se sont félicités de la poursuite des efforts de la Serbie dans le cadre du processus de normalisation des relations avec le Kosovo, ainsi que de son attachement à la mise en œuvre des accords conclus par le dialogue mené grâce à la médiation de l'Union, et ont **pris note du débat en cours et des déclarations publiques concernant d'éventuels ajustements de la frontière entre la Serbie et le Kosovo, y compris les échanges de territoires**. Ils ont soutenu le dialogue facilité par l'UE en tant que cadre pour parvenir à un accord global de normalisation entre la Serbie et le Kosovo, et ont estimé que tout accord ne pourrait être acceptable que s'il était mutuellement accepté.

Le Parlement a insisté sur le caractère multiethnique du Kosovo et de la Serbie ainsi que sur le fait que des États ethniquement purs ne devraient pas être l'objectif dans la région. Les députés se sont félicités du lancement d'un dialogue interne sur le Kosovo par le président serbe. Ils ont réitéré leur appel à aller de l'avant dans la **mise en œuvre intégrale de tous les accords déjà conclus**, y compris ceux sur l'énergie, et ont encouragé les deux parties à poursuivre avec détermination le processus de normalisation.

Le Parlement s'est également félicité de l'adoption d'une stratégie nationale pour les enquêtes et les poursuites concernant les crimes de guerre et a examiné la question du sort des personnes disparues et de la nécessité d'un système de réparation pour les victimes et leurs familles. Il a déploré le déni répété du génocide de Srebrenica par certaines autorités serbes et a insisté sur le fait que la reconnaissance du **génocide de Srebrenica** est une étape fondamentale dans l'adhésion de la Serbie à l'Union européenne.

Énergie et transports : le Parlement a salué l'engagement conjoint signé par la Serbie et la Bulgarie le 17 mai 2018 de construire l'interconnexion gazière entre les deux pays. Il a invité la Serbie à mettre pleinement en œuvre les mesures de réforme de la connectivité dans le secteur de l'énergie. Enfin, les députés se sont déclarés préoccupés par le niveau alarmant de pollution de l'air en Serbie, où, en 2016, quelque 6.500 personnes sont mortes de maladies respiratoires et ont appelé à une réforme des politiques de transport et de mobilité.

Rapport 2018 de la Commission concernant la Serbie

2018/2146(INI) - 16/10/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de David McAllister (PPE, DE) sur le rapport 2018 de la Commission sur la Serbie. Elle s'est félicitée de l'évaluation faite par la Commission dans sa [communication](#) selon laquelle, grâce à une volonté politique forte, à la mise en œuvre de réformes réelles et durables et à des solutions définitives aux différends avec les voisins, la Serbie pourrait devenir membre de l'UE.

Les députés ont invité le Conseil et la Commission à **soutenir l'ouverture des chapitres techniquement préparés** à condition que des progrès suffisants soient réalisés, en particulier dans le domaine fondamental de l'État de droit. Ils ont également appelé la Serbie à renforcer son alignement sur la

politique étrangère et de sécurité de l'UE et se sont déclarés préoccupés par la poursuite de la coopération militaire de la Serbie avec la Russie et le Belarus. En outre, ils ont noté avec préoccupation que la **politique de visas** non alignée de la Serbie ouvrait la voie à l'immigration clandestine et à la contrebande vers les pays de l'UE, ainsi que vers les pays voisins non membres de l'UE.

État de droit: le rapport a demandé instamment que des efforts particuliers soient déployés dans ce domaine, en particulier pour garantir **l'indépendance du système judiciaire**, étant donné que l'étendue de l'influence politique sur le pouvoir judiciaire demeure une préoccupation. Il a reconnu que des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée et a appelé à des résultats tangibles dans cette lutte, notamment grâce à un bilan convaincant des enquêtes, des poursuites et des condamnations, et à la publication de statistiques sur les résultats des enquêtes. La Serbie a été invitée à poursuivre la mise en œuvre intégrale du plan d'action convenu avec le Groupe d'action financière (GAFI).

Démocratie: le rapport souligne que le Parlement serbe n'exerce toujours pas de contrôle effectif sur l'exécutif et que le recours encore fréquent aux procédures d'urgence sape le contrôle parlementaire et public. Il s'est déclaré préoccupé par le fait que certains hommes politiques utilisent à mauvais escient le discours public pour alimenter la montée du radicalisme, et a appelé à des **mesures supplémentaires** pour assurer un dialogue entre les partis et une participation effective de la société civile.

Les députés ont également souligné l'importance d'une **consultation régulière** entre le gouvernement et les partenaires sociaux, ainsi que du dialogue social, qui devrait aller au-delà de l'échange d'informations. Les parties intéressées devraient être consultées sur les lois importantes avant qu'elles ne soient soumises à la procédure parlementaire.

Droits de l'homme: bien que le cadre législatif et institutionnel de défense des droits de l'homme soit en place, les députés ont insisté pour qu'il soit mis en œuvre de façon cohérente et efficace dans **l'ensemble du pays**. Ils ont condamné la persistance des crimes de haine à l'encontre des Roms et des personnes LGBTI, et ont également appelé à une meilleure protection des groupes vulnérables, y compris les femmes, les enfants et les personnes handicapées, et à une meilleure coopération entre la police, le ministère public et les services sociaux dans ce domaine. Le rapport exprime sa préoccupation au sujet de la liberté d'expression et du harcèlement et de l'intimidation des journalistes. Il appelle également à l'adoption d'une stratégie nationale visant à réglementer l'environnement dans lequel les organisations de la société civile opèrent.

Protection des minorités: le rapport a souligné que la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris les **droits des minorités nationales**, était une condition préalable à l'adhésion à l'UE. Il a déclaré que les progrès dans le domaine de la garantie des droits des minorités nationales n'étaient pas satisfaisants et a appelé à la mise en œuvre intégrale du plan d'action pour la réalisation des droits des minorités nationales, notamment en ce qui concerne l'éducation et la culture, l'utilisation des langues minoritaires, la représentation dans l'administration publique et la justice, et l'accès continu aux médias et services religieux en langues minoritaires.

La Serbie a été invitée à fixer des objectifs et des indicateurs clairs pour suivre la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en faveur des Roms.

Coopération régionale: les députés ont pris note du débat en cours et des déclarations publiques concernant d'éventuels ajustements de la frontière entre la Serbie et le Kosovo, y compris les échanges de territoires. Ils ont soutenu le dialogue facilité par l'UE en tant que cadre pour parvenir à un accord global de **normalisation entre la Serbie et le Kosovo**, et ont estimé que tout accord ne pourrait être acceptable que s'il était mutuellement accepté.

Le rapport a insisté sur le caractère **multiethnique** du Kosovo et de la Serbie ainsi que sur le fait que des États ethniquement purs ne devraient pas être l'objectif dans la région. Les députés ont réitéré leur appel à aller de l'avant dans la mise en œuvre intégrale de tous les accords déjà conclus, y compris ceux sur l'énergie, et ont encouragé les deux parties à poursuivre avec détermination le processus de normalisation. Ils se sont également félicités de l'adoption d'une stratégie nationale pour les enquêtes et les poursuites concernant les crimes de guerre et ont examiné la question du sort des personnes disparues et de la nécessité d'un système de réparation pour les victimes et leurs familles.

Énergie et transports: le rapport a salué l'engagement conjoint signé par la Serbie et la Bulgarie le 17 mai 2018 de construire l'interconnexion gazière entre les deux pays. Il a invité la Serbie à mettre pleinement en œuvre les mesures de réforme de la connectivité dans le secteur de l'énergie. Enfin, les députés se sont déclarés préoccupés par le niveau alarmant de pollution de l'air en Serbie, où, en 2016, quelque 6.500 personnes sont mortes de maladies respiratoires et ont appelé à une réforme des politiques de transport et de mobilité.

Rapport 2018 de la Commission concernant la Serbie

2018/2146(INI) - 19/04/2018 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation d'un document de travail des services de la Commission sur le rapport de 2018 concernant la Serbie dans le contexte de la politique d'élargissement de l'UE.

CONTEXTE : depuis l'ouverture des négociations d'adhésion de la Serbie en janvier 2014, 12 des 35 chapitres ont été ouverts et, parmi ces derniers, deux provisoirement fermés. Le rythme global des négociations continuera de dépendre des progrès de la Serbie en matière de réformes et en particulier d'une accélération du rythme des réformes sur l'État de droit et de la normalisation de ses relations avec le Kosovo. Le Conseil européen a octroyé le statut de pays candidat à la Serbie en 2012. L'accord de stabilisation et d'association entre la Serbie et l'UE (ASA) est entré en vigueur en septembre 2013. Des problèmes de mise en conformité demeurent dans les domaines des aides d'État et de la discrimination fiscale sur l'alcool. Au 1^{er} septembre 2017, les flux de capitaux entre la Serbie et l'UE auraient dû être totalement libéralisés. De plus, depuis mai 2017, la Serbie a introduit un certain nombre de restrictions concernant l'exportation de déchets non dangereux, menant à un arrêt temporaire dans la fourniture de licences d'exportation. La Serbie devrait régler ces problèmes de conformité en priorité.

CONTENU : concernant sa capacité à **assumer les obligations découlant de son adhésion**, la Serbie a globalement continué à aligner sa législation avec l'acquis européen. Des moyens financiers et humains adéquats ainsi que des plans stratégiques judicieux seront cruciaux pour maintenir le rythme actuel des réformes.

La Serbie a un niveau satisfaisant de préparation dans les domaines du droit des sociétés, de la propriété intellectuelle, de la science et la recherche, de l'éducation et la culture, et des douanes. Dans des domaines comme les marchés publics, les statistiques, la politique monétaire et le contrôle financier, la Serbie est modérément préparée. La Serbie doit progressivement aligner ses politiques extérieures et de sécurité avec celles de l'UE durant la période menant à l'adhésion. La Serbie doit s'attaquer, en priorité, **aux problèmes de conformité avec l'ASA**, notamment en ce qui concerne les restrictions aux mouvements de capitaux, la réglementation des aides d'État, la discrimination fiscale sur les spiritueux importés et les restrictions sur les exportations de déchets.

Concernant la normalisation des relations avec le **Kosovo**, la Serbie doit faire plus d'efforts quant à la mise en œuvre des accords existants et contribuer à la création d'un contexte favorable à la normalisation totale des relations avec le Kosovo, qui devra être défini dans un accord juridiquement contraignant.

IPA II : grâce à l'Instrument de pré-adhésion 2014-2020, la Serbie bénéficie actuellement d'une assistance pré-adhésion avec une allocation indicative de **1.5 milliard EUR** pour la période 2014-2020.

Les principaux chapitres du rapport peuvent se résumer comme suit :

Dialogue politique et économique : l'UE et la Serbie ont maintenu un dialogue régulier sur des sujets politiques et économiques dans le cadre de l'ASA. La Serbie continue à participer au dialogue multilatéral avec la Commission et les États membres de l'UE pour se préparer à participer à la surveillance multilatérale et à la coordination des politiques économiques européennes. Dans le cadre de sa nouvelle approche d'une gouvernance économique, la Serbie a adopté un quatrième programme de réformes économiques et met en œuvre des réformes recommandées par le Conseil « Affaires économiques et financières ». Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la capacité de planification économique, la coordination interministérielle et la mise en œuvre.

Concernant le **critère économique**, la Serbie a fait de bons progrès et est modérément préparée à développer une économie de marché fonctionnelle. Certaines des politiques présentant des faiblesses, en particulier concernant le déficit budgétaire, ont été traitées. Les conditions du marché du travail se sont améliorées. Cependant, la dette du gouvernement reste élevée et le cadre budgétaire ainsi que la gouvernance du pays doivent être renforcés. Les grandes réformes structurelles de l'administration publique, de l'administration fiscale et des entreprises publiques restent incomplètes. L'emploi informel, le chômage et l'inactivité économique restent fort élevés, particulièrement chez les femmes et les jeunes. Le secteur privé est sous-développé et handicapé par des faiblesses dans l'État de droit et de l'application des règles de concurrence saine. La Serbie est **modérément préparée** pour faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché au sein de l'UE. Des progrès ont été réalisés pour améliorer la compétitivité. Cependant, le niveau des activités d'investissement reste trop bas pour les besoins de l'économie.

Système judiciaire : le système judiciaire de la Serbie a un certain niveau de préparation. Certains progrès ont été réalisés, notamment en réduisant l'arriéré d'anciennes affaires et en mettant en place des mesures visant à harmoniser la pratique judiciaire. Des règles ont été adoptées pour mieux évaluer la performance professionnelle des juges et des procureurs. L'étendue de l'influence politique sur le pouvoir judiciaire reste une source d'inquiétudes.

Corruption et crime organisé : la Serbie a un certain niveau de préparation dans la lutte contre la corruption. Des progrès ont été accomplis, spécialement par l'adoption d'amendements i) au code pénal dans le domaine des crimes économiques, ii) à la loi sur l'organisation des pouvoirs publics dans le domaine de la lutte contre la corruption, le crime organisé et le terrorisme, et iii) à la loi sur la saisie et la confiscation des produits du crime. Cependant, certains domaines accusent un retard substantiel, ce qui reste un sérieux problème. Les autorités policières et les autorités judiciaires doivent encore prouver qu'elles peuvent enquêter, poursuivre et juger toutes les affaires de corruption de haut niveau de manière impartiale et indépendante sur le plan opérationnel.

La Serbie a un certain niveau de préparation dans la lutte contre le **crime organisé**. Une nouvelle stratégie et un plan d'action pour empêcher et lutter contre le trafic d'êtres humains ont été adoptés. Le nombre de condamnations pour crime organisé reste faible.

Droits fondamentaux et liberté d'expression : le cadre légal et institutionnel pour le respect des droits fondamentaux est en place. Sa mise en œuvre à travers le pays doit être garantie, en ce compris pour la protection des minorités. Bien que la Serbie ait un certain niveau de préparation, **aucun progrès** n'a été fait concernant la liberté d'expression, une source d'inquiétudes croissante. Plus d'efforts sont nécessaires pour améliorer la situation des personnes appartenant aux groupes les plus discriminés (roms, personnes LGBTI, personnes ayant un handicap, personnes avec le VIH/SIDA et autres groupes socialement vulnérables).